Je suis en arrêt de travail

Parce que votre état de santé le nécessite, le médecin ou le praticien hospitalier vous a prescrit un arrêt de travail. Pendant cet arrêt de travail et selon votre situation, l'Enim vous verse des indemnités journalières qui compensent en partie la perte de votre salaire. Celles-ci sont calculées sur la base du salaire forfaitaire de votre catégorie d'embarquement.

Les différents cas de figure

Je suis en arrêt de travail pour maladie en cours de navigation
Consulter la page dédiée [1]

Je suis en arrêt de travail pour maladie hors navigation
Consulter la page dédiée [2]

Je suis en arrêt de travail pour accident du travail maritime ou maladie professionnelle
Consulter la page dédiée [3]

Je suis en arrêt de travail pour accident hors navigation
Consulter la page dédiée [4]

Astuce
Pour éviter les chutes de revenus en cas d'arrêt de travail, renseignez-vous sur les contrats de prévoyance auprès de votre employeur ou de votre assureur.

CONTACT :

Courriel :
ue.mine]ta[etnas [5]

Téléphone :
0809 54 00 64 Service gratuit + prix appel

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h en France Métropolitaine

Adresse de correspondance :
Enim
Département des politiques sociales maritimes de santé (DPS)
27 quai de Solidor
CS 31854
35418 Saint-Malo Cedex

Tous les contacts à votre écoute **[6]**

URL source: https://enim.eu/sante/je-suis-en-arret-de-travail